

Lettre de préoccupation sur la situation des droits de l'homme au Sahara Occidental

Adressée à l'Union internationale de la presse francophone

Nous nous adressons à vous au nom d'une série de violations des droits de l'homme que nous avons subies lors d'une récente visite au Sahara occidental. Nos noms sont Laura Ann Kleiner et Tullio Togni et nous réalisons actuellement un projet journalistique indépendant sur la situation des droits de l'homme du peuple sahraoui au Sahara occidental.

Par la présente, nous aimerions vous exposer ce qui nous est arrivé, ce que nous avons observé et nos préoccupations concernant les violations des droits de l'homme commises par les autorités marocaines. Notre objectif est d'attirer votre attention sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental, en particulier sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, et nous espérons que vous pourrez intervenir dans ce problème inconnu et non résolu.

Vendredi 16 novembre 2018, nous nous sommes rendus en transports en commun (Supratour Bus) de Tan Tan au Maroc à Laayoun au Sahara Occidental, territoire occupé par le Maroc, en violation du droit public international, selon les Nations Unies et notre pays, la Suisse. Nous avons entrepris ce voyage afin de rencontrer des personnes et des organisations dans le but de rassembler des informations pour une couverture journalistique de la situation de marginalisation et de violation des droits auxquels elles sont confrontées.

Juste après notre arrivée, nous avons rencontré le premier groupe, des membres de l'Union des travailleurs leur siège. Ils nous ont donné des témoignages sur les difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir un emploi en raison de leur appartenance ethnique sahraouie. Nous avons quitté leur maison à 18 heures et sommes allés dans un hôtel pour y passer la nuit.

Le lendemain, à 08h30, nous avons été réveillés par des coups répétés à la porte de notre chambre d'hôtel. En ouvrant la porte, nous étions entourés par environ 6 hommes. Ils nous ont ordonné de rendre nos passeports et nous ont filmés et ont pris des photos. L'un d'eux a commencé à nous interroger : qui sommes-nous, que faisons-nous, pourquoi et quand nous sommes arrivés à Laayoun, qui nous avons rencontré et avec qui nous avons pris contact. Une fois que nous avons demandé à voir leurs papiers d'identité, l'un d'entre eux nous a montré son identité du département de sécurité. Cependant, aucun

d'entre eux ne portait l'uniforme officiel : ils semblaient appartenir à un service secret.

Peu de temps après, n'étant pas satisfaits de nos réponses brèves, ils nous ont montré une photo de nous avec des syndicalistes sahraouis, prise la veille. Peu après, ils nous ont ordonné de faire nos valises et de les suivre. À notre question de savoir ce qui allait se passer, l'homme qui semblait être en charge nous a dit que nous devons simplement retourner là d'où nous venions.

Devant l'hôtel, on nous a ordonné de monter dans un taxi qui attendait déjà et nous avons suivi une voiture civile avec les hommes qui s'y trouvaient, nous conduisant à ce qui semblait être un poste de contrôle de la police de la frontière à l'entrée de Laayoun. Le fait que nous ayons été transportés par un taxi au lieu d'une voiture de police officielle indique qu'il n'y avait aucune loi en vigueur, et que les agents infiltrés agissaient en désordre. En outre, avant que le taxi ne quitte l'hôtel, l'un des hommes a confisqué nos téléphones portables, nous empêchant ainsi de communiquer avec quiconque à propos de ce qui se passait.

Une fois arrivés au poste de contrôle, on nous a ordonné d'entrer dans une petite pièce où l'interrogatoire se poursuivit et devint plus intense. Répétant les mêmes questions et recherchant plus de détails : où nous avons étudié, quoi exactement, qui nous avait donné les contacts, pour qui nous travaillions, etc. En leur nom, ils nous ont seulement dit que ce que nous avons fait était illégal, que nous n'étions pas autorisés à rencontrer la population locale sans obtenir au préalable l'autorisation des autorités marocaines.

Nous nous sommes renseignés sur cette prétendue loi, mais ils n'ont pas réussi à nous expliquer davantage et ils nous ont accusés d'assemblée de socialistes et de diffamation contre le Maroc. Ils nous ont ordonné de rendre nos téléphones portables accessibles (qui étaient bloqués par des codes) et ont examiné leur contenu en films, photos et messages. Pendant tout le temps nous étions filmés et des images étaient prises de tous nos documents et de certains éléments du contenu des téléphones, principalement des éléments récupérés la veille.

Aucune autorisation légale de ces limitations de nos droits à la vie privée ne nous a été montrée, ni aucune preuve exacte de ce qui nous était reproché. Après cet interrogatoire, vers 10 heures du matin, en étant toujours filmés, on nous a ordonné de monter dans un taxi qui nous conduirait à Agadir. Dix

heures plus tard, dans la soirée du 17 novembre, nous avons été déposés dans l'obscurité à une gare routière située à quelques kilomètres à l'extérieur d'Agadir, sans autre explication. Nos contacts sahraouis nous ont informés que la nuit qui a suivi notre rencontre avec eux, 14 voitures de police ont encerclé leurs bâtiments du siège et de la maison familiale du dirigeant syndical. Ils ont tous été interrogés sur notre visite, y compris la mère et les cinq enfants. Cela dura jusqu'à environ 1 heure du matin. À partir de cet interrogatoire, la police a eu accès à la photo.

En ce qui concerne l'événement susmentionné, à travers cette lettre, nous voudrions exprimer notre plainte concernant la violation de nos droits par les autorités marocaines sur les territoires occupés. En particulier, nous dénonçons les violations de nos droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, la liberté d'opinion et d'expression et la liberté de circulation et la limitation de notre droit à la vie privée.

Par la suite, nous demandons que des mesures soient prises afin d'éviter que de telles violations des droits de l'homme ne se produisent à l'avenir.

Enfin, tant les violations que nous avons subies que les témoignages sahariens que nous avons entendus relèvent nos grandes préoccupations concernant le non-respect des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental, en particulier pour les Saharaouis.

Cette expérience démontre parfaitement l'oppression du peuple sahraoui en violant ses droits de réunion pacifique, sa possibilité d'exprimer leur opinion et de faire entendre leur voix. La simple et courte visite de visiteurs étrangers suffit à les amener à faire face à la surveillance policière, à l'intimidation et à l'interrogatoire, y compris "l'expulsion" des personnes qu'ils ont rencontrées dans le territoire occupé.

En même temps, les témoignages recueillis nous ont montré une image alarmante de la situation de discrimination et de marginalisation dont souffre le peuple sahraoui, en raison de son statut de peuple autochtone et de groupe ethnique minoritaire vivant sur un territoire occupé par le Maroc.

En conclusion, nous voudrions vous informer et vous demander, en votre qualité de représentants de l'Union internationale de la Presse francophone, et vous prier d'intervenir afin de garantir au peuple sahraoui l'accès à la justice et à la réalisation de ses droits fondamentaux en tant qu'indigènes.

Laura Ann Kleiner et Tullio Ostilio Palmiro Togni / Rabat, 20 novembre 2018